



Projet réforme des retraites

ATTENTION AUX ANNONCES MENSONGERES

Né·e avant 1975
pas concerné·e

FAUX !

Ils subiront un report de l'âge de départ (âge pivot) et une baisse du niveau de leur pension.

3 catégories de salariés: ceux nés avant 1975 (système actuel), ceux nés entre 1975 et 2003 (passeront au régime universel en 2025) et ceux nés à compter de 2004 (directement au régime universel en 2022).

C'est la solidarité entre génération qui est brisée.

Dès 2022, 4 mois par ans seront rajoutés chaque années jusqu'à arrivé à 64 ans en 2027.

Le niveau des retraites
sera garanti

FAUX !

La loi donnera des garanties sur la valeur d'achat du point uniquement (10 € = 1 point). Pour calculer la pension il faut multiplier le nombre de points par la valeur de service, fixée aujourd'hui à 0.55 €. La « règle d'or » imposée par le 1er Ministre fera varier la valeur de service du point. Autrement dit, rien ne garantie les 0.55 €.

Des mesures
correctives
pour les Femmes

FAUX !

La majoration de 8 trimestres (4 dans le public) par enfant et la bonification de 10 % pour 3 enfants disparaissent.

Le système
proposé est
plus juste

FAUX !

La pension sera calculé sur le salaire moyen de carrière : mécaniquement ceux qui ont une carrière ascendante seront encore plus pénalisés.



*Les femmes sont
les grandes gagnantes
du système universel*

FAUX !

Ce système basé sur l'ensemble de la carrière pénalise tout particulièrement les femmes qui connaissent des interruptions de carrières diverses.

Pour preuve, la réforme de 1993 avait pris comme référence les 25 meilleures années au lieu des 10 auparavant, ce qui a entraîné une baisse des pensions accentuée pour les femmes.

*Nouvelles garanties
pour prendre en
compte la pénibilité*

FAUX !

Par exemple, les infirmières en catégorie active partent aujourd'hui 5 ans plus tôt, demain elles partiront que 2 ans plus tôt.

De plus, en 2017, 4 critères de pénibilités ont été sortis du compte pénibilité. Comment faire confiance maintenant à ce gouvernement qui a en partie détruit ce droit il y a 2 ans !?

Pour la Fonction Publique, de fait, les départs anticipés passeraient de 57 ans à 62 ans et avec décote.

*L'âge moyen de
départ en retraite
est de 64 ans*

FAUX !

Il est de 62 ans (en intégrant la pénibilité et les carrières longues) et 1 salarié sur 2 n'est plus en activité quand il liquide sa retraite.

*Renforcement
des solidarités
intergénération
-nelles*

FAUX !

Les générations qui entreront en activité après 2022 seront les plus pénalisées.

Avec la réforme: « Je cotise selon ma rémunération et je reçois en fonction de mon nombre de points ».

On est bien loin du principe de la Sécu de 1945: « je cotise selon mes moyens et reçois selon mes besoins »

*Garantie d'une pension
minimale à 1000€*

INTOX !

Une loi existe déjà en ce sens depuis 2008, pour une retraite plancher de 1023€, la majorité actuelle n'a pas souhaité par exemple l'appliquer aux agriculteurs en 2019. Comment croire ces annonces gouvernementales !?

1000€ garantis aujourd'hui, alors que le seuil de pauvreté est de 1026€/mois pour une personne seule.